Énergies marines : Les professionnels de la mer plaident pour l'hydrolien et l'éolien flottant

21/02/2013 à 8h00

Le Gican défend 2 scénarios pour les énergies renouvelables marines. Si le soutien public se concrétise, jusqu'à 20 GW pourraient être installés d'ici 2030 le long des côtes françaises. Un peu plus de 80.000 emplois pourraient être au rendez-vous.

> *En 2030, entre 55.000 et 83.000 emplois directs et indirects pourraient être associés aux énergies marines renouvelables (EMR). Pour 2020, les EMR pourraient représenter quelque 37.000 emplois, dont environ 10.000 emplois directs. Tel est le potentiel d'emploi associé au **développement des EMR** en France, c'est-à-dire au développement de l'éolien en mer (posé ou flottant), l'**hydrolien**, l'houlomoteur et l'**énergie thermique des mers**, selon une étude réalisée par Indicta et présentée jeudi 17 janvier 2013 par le Groupement des industriels des constructions et activités navales (Gican).*

15 à 20 GW installés en 2030

Pour étayer ces estimations, le Gican se base sur deux scénarios à l'horizon 2030. Dans les deux cas, le point de passage en 2020 reste le même, à savoir 6 GW d'EMR.

> *En 2030, les énergies marines représenteraient 15 gigawatts (GW) de puissance installée dans un scénario médian et 20 GW dans une variante "volontariste". Selon ces scénarios, en*

> *2030, l'éolien posé plafonnerait à 6 GW, l'hydrolien représenterait 3 GW et l'houlomoteur associé à l'énergie thermique des mers 2 GW. Quant à l'éolien flottant il permet d'ajuster le total en fonction des deux options, le scénario médian misant sur 4 GW et le scénario volontariste sur 9 GW.*

Détail important, le Gican envisage d'atteindre difficilement 6 GW en 2020 grâce à l'éolien posé et flottant ainsi que l'hydrolien, alors que l'objectif actuel est de 6 GW pour le seul éolien en mer. Le Gican plaide ainsi pour que le gouvernement ajoute un appel d'offres hydrolien aux deux appels d'offres éolien offshore. Cet appel d'offre, que les défenseurs de la filière aimeraient voir lancé avant la fin de l'année, permettrait d'installer des hydroliennes au large du Raz Blanchard (Basse-Normandie) pour une puissance totale *"de quelques centaines de mégawatts (MW)"*. S'agissant de l'éolien flottant, le Gican escompte un deuxième appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

En revanche, le Gican n'a pas plaidé pour un nouvel appel d'offre pour l'éolien posé : si la filière est défendue par le Groupement c'est surtout parce qu'elle permet de développer un savoir-faire, en particulier dans la maintenance des parcs, qui s'avèrera utile lors du développement des autres filières EMR.

> *Cependant, pour concrétiser ces promesses, tant en matière de capacité installée que d'emplois, les promoteurs des EMR devront améliorer sensiblement les technologies actuelles pour abaisser le coût du mégawattheure (MWh) à 100 euros. Aujourd'hui, il serait de l'ordre de 165 euros, estime Jean-Marie Poimboeuf, président du Gican.*

Des emplois pour l'industrie maritime

Selon l'étude Indicta, les entreprises du secteur maritime

devraient être les premières à bénéficier des retombées du développement des EMR. En effet, 70% des entreprises positionnées sur ce créneau proviennent des filières liées à la mer avec une prépondérance du secteur maritime qui regroupe 30% des acteurs positionnés, suivi par le transport, les services maritimes et l'océanographie (19%), l'exploitation pétrolière et gazière offshore (13%) et des activités spécifiques aux EMR (8%). L'étude estime à près de 400 le nombre d'entreprises déjà positionnées ou qui envisagent de le faire.

Sans grande surprise, la répartition sectorielle de ces secteurs traduit l'état d'avancement des différentes filières EMR. Dans la foulée des appels d'offres, l'éolien posé se taille la part du lion avec 43% des entreprises impliquées dans le secteur EMR. Suivent ensuite l'hydrolien (19%), l'éolien flottant (18%), l'houlomoteur (16%) et l'énergie thermique des mers (4%).

La feuille de route EMR actuellement préparée par le Conseil d'orientation pour la recherche et l'innovation navales (Corican), lancé en mai 2011 à l'issue du Grenelle de la mer, devrait permettre de clarifier le potentiel de chaque technologie. Elle devrait surtout constituer la base de la mise en œuvre de la stratégie française dans le domaine.

Eoliennes flottantes et hydroliennes françaises ?

Au cœur des arguments développés par les défenseurs des nouvelles EMR figure un constat d'échec : la France a raté le coche du solaire et de l'éolien sur terre ou posé en mer.

> ***La France "a loupé le train de l'éolien", estime Patrick Boissier, président directeur-général de DCNS, ajoutant que "le photovoltaïque est parti en Chine". En conséquence, le PDG du groupe public plaide en priorité pour le développement de l'hydrolien afin de faire de la France un leader mondial.***

Si l’éolien flottant semble avoir un bel avenir le long des côtes dont les fonds marins dépassent les 40 mètres de profondeur, le potentiel de l’hydrolien semble pour sa part bien maigre. Avec seulement 90 à 100 GW de potentiel mondial, selon Patrick Boissier, le total à installer est loin des 110 GW d’énergie renouvelable installés en 2011 toutes filières confondues sur l’ensemble du Globe.

> ***Un marché de niche mais qui n’est pas anodin pour les chantiers navals français puisque selon le directeur général de STX France, la construction d’une cinquantaine d’hydroliennes par an leur fournirait une charge de travail équivalente aux contrats de construction de navires actuellement réalisés en France. En effet, chaque hydrolienne dépasse les 1.000 tonnes.***

ACTU-ENVIRONNEMENT.com